

FCPE AVENIR ACTIONS EURO PME

Rapport de gestion du 01/04/2017 au 29/03/2018

Natixis Asset Management devient
Ostrum Asset Management à partir du 3 avril 2018

Conseil de surveillance 2018

Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS ASSET MANAGEMENT

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Commissaire aux comptes

MAZARS

61 rue Henri Régnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Déléataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

CONTACTS :

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Asset Management.

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
▪ Environnement Economique	
▪ Evolution de marchés	
▪ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	11
▪ Principaux mouvements au cours de l'exercice	
▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
▪ OPC Indiciel	
▪ Fonds de fonds alternatifs	
▪ Réglementation SFTR	
▪ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	12
▪ Méthode de calcul du risque global	
▪ Effet de levier	
▪ Exposition à la titrisation	
▪ Gestion des risques	
▪ Gestion des liquidités	
▪ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)	14
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	17
2. Engagements de gouvernance et compliance	18
3. Frais et Fiscalité	23
4. Certification du Commissaire aux comptes	24
5. Comptes de l'exercice	30
6. Annexe(s)	48

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

▪ Environnement Economique

La croissance mondiale s'est révélée robuste au cours de l'année écoulée, portée par le dynamisme des pays avancés et la vigueur des pays émergents. Cela s'est traduit par une nette accélération du commerce international, enregistrant sa plus forte progression depuis 2011 et créant une impulsion supplémentaire sur l'activité globale. La faiblesse de l'inflation a amené les banques centrales à conserver des politiques monétaires accommodantes contribuant au maintien de taux bas sur les marchés obligataires souverains. Si les marchés actions ont profité sur les neuf premiers mois de l'année de perspectives d'activité et de profits bien orientées, ils ont effacé une grande partie de leurs gains, voire la totalité, au cours du 1^{er} trimestre 2018. Les craintes d'un relèvement de taux plus rapide que prévu par la banque centrale américaine et l'annonce de mesures protectionnistes par l'administration Trump ont pesé sur les indices boursiers.

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, la croissance est restée bien orientée soutenue par le dynamisme de la demande interne. Le ralentissement attendu au cours du 1^{er} trimestre 2018 ne devrait être que temporaire au regard des enquêtes de conjoncture menées auprès des chefs d'entreprises et des ménages. L'amélioration continue du marché du travail depuis 2010 a permis à l'économie américaine de revenir en situation de plein emploi avec un taux de chômage de seulement 4.1% au mois de mars 2018. Pour autant, les salaires continuent de progresser modérément, reflet notamment de la faiblesse de la productivité, ce qui se traduit par une inflation toujours inférieure à la cible de 2% suivie par la banque centrale (Réserve Fédérale). Le taux d'inflation mesuré par le déflateur des dépenses des ménages s'est établi en février 2018 à 1.8% et à 1.6% hors alimentation et énergie.

La Réserve Fédérale (Fed) a continué de normaliser progressivement sa politique monétaire en raison des progrès réalisés sur le front de l'emploi et de la convergence attendue de l'inflation vers la cible de 2%. Elle a procédé à trois hausses de ses taux directeurs sur l'année écoulée (en juin, décembre et mars) pour porter la fourchette d'évolution des taux des fed funds à [1.5% ; 1.75%] contre [0.75% ; 1%] en mars 2017. En dépit des six relèvements de taux réalisés depuis décembre 2015, la politique monétaire reste encore accommodante. Elle a également commencé à réduire la taille de son bilan à partir d'octobre 2017. Cette réduction s'opère de manière graduelle et prévisible via la diminution progressive des réinvestissements de titres arrivant à échéance. En février 2018, Jay Powell a succédé à Janet Yellen à la présidence de la Fed. Il a la lourde tâche de poursuivre la normalisation de la politique monétaire dans un contexte de risque de surchauffe lié à l'adoption d'une politique budgétaire très expansionniste dans une économie déjà au plein emploi. La Fed sera ainsi vraisemblablement obligée de relever ses taux plus rapidement qu'initialement prévu (4 hausses de taux au moins en 2018).

La croissance en zone Euro s'est accélérée pour enregistrer sa plus forte progression en l'espace de 10 ans : 2.5% en moyenne en 2017. La demande interne a profité du maintien de conditions de financement très avantageuses de la part de la banque centrale européenne (BCE) ce qui s'est traduit par une reprise rapide de l'investissement des entreprises et une nette amélioration du marché de l'emploi. Une dynamique vertueuse s'est enclenchée. Compte tenu de l'importance des échanges intra-zone, la reprise s'est diffusée à l'ensemble des pays et des secteurs. En France, notamment, la croissance a été en 2017 la plus élevée depuis 6 ans (2% en moyenne). Elle s'est révélée particulièrement vigoureuse en Espagne, aux Pays-Bas et en Allemagne et a même retrouvé une dynamique solide en Italie. Au 1^{er} trimestre 2018, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises restaient bien orientées, présageant du maintien d'une croissance soutenue en zone Euro mais sans accélération supplémentaire. Les entreprises butent en effet sur leurs

1. Rapport de Gestion

capacités de production et l'appréciation de l'euro au cours de l'année pèse sur les nouvelles commandes étrangères. La croissance en 2018 devrait être équivalente à celle de 2017.

En dépit de l'accélération de la croissance et de la remontée du prix du pétrole (à 70.1 \$ le 30 mars 2018 contre 52.6 \$ un an auparavant), l'inflation est restée bien inférieure à l'objectif de 2% suivi par la BCE. Elle s'est établie à 1.4% en mars 2018. Hors éléments volatils de l'alimentation et de l'énergie, l'inflation est restée à 1%, niveau autour duquel elle évolue depuis la mi- 2013. Cela résulte principalement de la faible progression des salaires. Dans ce contexte, **la BCE a maintenu une politique monétaire très accommodante et réitéré le fait que ses taux resteraient à leurs niveaux actuels bien après la fin du programme d'achats d'actifs financiers.** Son taux de refinancement est à 0% depuis mars 2016. Elle a par ailleurs prolongé son programme d'achats d'actifs jusqu'en septembre 2018 au moins et tant que l'inflation n'aura pas retrouvé une trajectoire cohérente avec l'objectif de 2%. Les achats mensuels ont été ramenés à 30 milliards d'euros par mois à partir de janvier 2018, contre 60 milliards d'euros depuis avril 2017, en raison de la dissipation des risques de déflation. La banque centrale réinvestit par ailleurs le montant des titres arrivant à échéance. En raison d'une inflation qui ne montre toujours pas de signes de convergence durable et sans support monétaire vers l'objectif de 2%, la BCE devrait poursuivre son programme d'achats d'actifs au-delà de septembre 2018. Pour les mêmes raisons, ses taux ne sont pas prêts d'être relevés. Ils devraient probablement rester à leurs niveaux actuels au moins jusqu'à la fin du mandat de Mario Draghi à la tête de l'institution monétaire (jusqu'en octobre 2019).

La croissance des pays émergents s'est révélée solide. Ils ont profité de la reprise du commerce mondial, de la hausse du prix des matières premières et de l'accélération de la croissance des pays développés. Le Brésil et la Russie sont ainsi sortis de récession et l'économie chinoise est restée bien orientée. Elle poursuit le rééquilibrage de sa croissance vers la consommation et les services et non plus vers l'investissement et les exportations. Cela se traduit par une croissance plus lente mais plus soutenable à long terme. Ce basculement s'opère dans un contexte d'endettement très élevé des entreprises amenant les autorités à prendre des mesures visant à en limiter le risque financier tout en évitant un ralentissement trop marqué de l'activité.

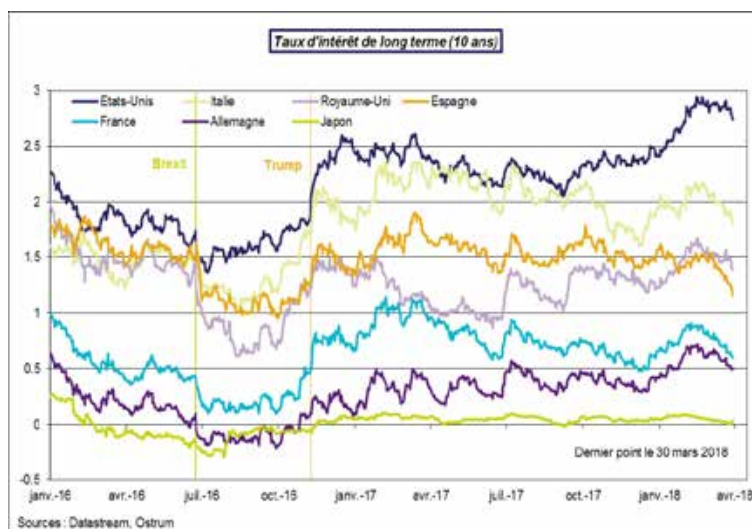
Au Royaume-Uni, le vote des britanniques en faveur d'une sortie de l'Union Européenne commence à peser sur la croissance. La forte accélération de l'inflation consécutive à la baisse de la livre sterling s'est traduite par une perte de pouvoir d'achat des ménages pesant sur leur consommation. Cette hausse temporaire de l'inflation a notamment conduit la Banque d'Angleterre à relever ses taux de 25 points de base, à 0.5% lors de la réunion du 2 novembre, au risque de peser davantage sur la croissance. Les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne se poursuivent lentement. Après avoir fixé les conditions de sorties en décembre 2017, ils se sont accordés en mars sur une période de transition allant du 30 mars 2019 à la fin 2020 pour éviter une sortie brutale du Royaume-Uni. Durant celle-ci, les deux parties devront finaliser les négociations sur leur relation future qui devrait probablement prendre la forme d'un accord de libre-échange.

1. Rapport de Gestion

LES MARCHES FINANCIERS :

Les taux d'intérêt souverains de long terme sont restés sur de bas niveaux reflétant des perspectives d'inflation limitées et le maintien de politiques monétaires accommodantes.

Ils sont demeurés relativement stables sur les neuf derniers mois de l'année 2017 avant de connaître des tensions au cours du 1^{er} trimestre 2018. La remontée du prix du baril de pétrole vers les 70 \$ en janvier puis les craintes d'une normalisation plus rapide que prévu des politiques monétaires en ont été à l'origine. Celles-ci se sont focalisées sur la Réserve fédérale avec, notamment, la publication d'une hausse des salaires américains plus importante qu'attendu au mois de janvier et l'incertitude liée à l'arrivée de Jay Powell à la tête de la Fed. Le taux à 10 ans américain a ainsi touché un



plus haut depuis janvier 2014 en s'établissant à 2.95%, le 21 février, avant de se détendre légèrement à la fin du mois de mars pour clôturer à 2.75%, le 30 mars, à comparer à 2.40% un an plus tôt. Dans le même temps, le taux à 2 ans américain a fortement augmenté en raison de l'anticipation d'un relèvement de taux plus rapide que prévu de la part de la Fed afin de contrer l'impact de la politique budgétaire très expansionniste menée par le gouvernement américain. Cela s'est traduit par une nette réduction de l'écart de taux entre le 10 ans et le 2 ans américain à seulement 47 points de base, contre 116 points de base un an auparavant, retrouvant ainsi les plus bas atteints en septembre 2007.

En zone Euro, les tensions sur les taux ont été plus limitées qu'aux Etats-Unis au 1^{er} trimestre 2018 en raison principalement de la poursuite des achats de titres de la dette souveraine et des réinvestissements opérés par la BCE. Les marchés obligataires n'ont pas réagi outre-mesure à l'accroissement des risques politiques en zone Euro. Cela a débuté durant l'automne avec la victoire en demi-teinte d'Angela Merkel aux élections législatives, le 24 septembre, et la difficulté de former un gouvernement de coalition. Cela s'est poursuivi le 2 octobre avec la tenue d'un référendum illégal en Catalogne sur l'indépendance, suivi, le 4 mars, par le vote des italiens à hauteur de 54% pour des partis populistes. Le taux à 10 ans allemand a clôturé le 30 mars 2018 à 0.50%, contre 0.33% un an auparavant, et le taux à 10 ans français a terminé l'année à 0.60%, contre 0.96% le 31 mars 2017.

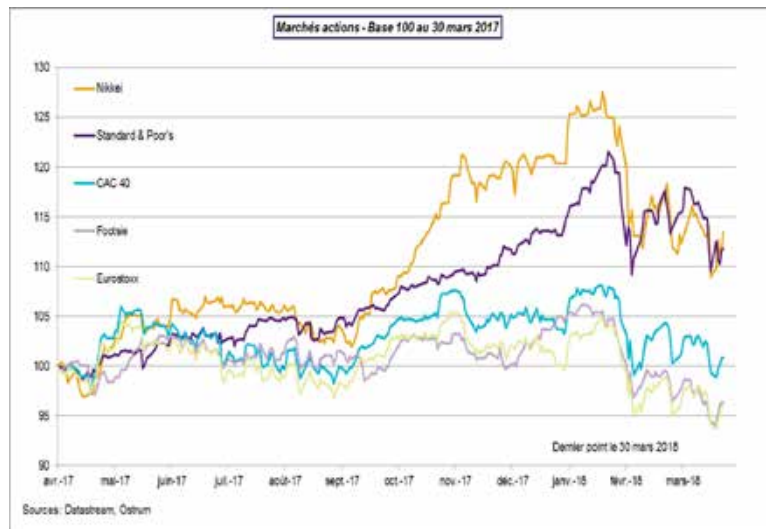
L'euro s'est nettement apprécié sur l'année vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires commerciaux et principalement vis-à-vis du dollar. La monnaie unique a augmenté de 15.2% vis-à-vis du billet vert pour terminer l'année à 1.23 \$ et retrouver les niveaux atteints en décembre 2014. Cela contraste avec le maintien d'une politique monétaire très accommodante de la part de la BCE et les relèvements de taux graduels opérés par la Fed.

Les marchés actions se sont inscrits en hausse jusqu'à la fin du mois de janvier 2018 avant d'effacer une grande partie de leurs gains, voire la totalité, au mois de février.

1. Rapport de Gestion

Sur les dix premiers mois de l'année, ils ont été portés par l'accélération de la croissance mondiale permise par la reprise du commerce international et le maintien de politiques monétaires accommodantes. Fin décembre, la signature de la réforme fiscale par Donald Trump, incluant notamment des baisses massives d'impôts aux entreprises, a amplifié la progression des indices et de manière particulièrement marquée aux Etats-Unis. Cela a permis à l'indice Standard & Poor's d'atteindre un nouveau record historique et à l'indice CAC 40 de repasser au-dessus du seuil des 5 500 points pour la première fois depuis janvier 2008.

A partir du 27 janvier, l'euphorie a fait place à une période d'incertitude élevée marquant le retour de la volatilité sur les marchés boursiers. Les craintes d'un relèvement des taux plus rapide que prévu par la Fed en ont été le catalyseur après l'annonce d'une inflation un peu plus élevée puis la publication d'une hausse des salaires plus forte qu'attendu aux Etats-Unis. Ces inquiétudes ont été accentuées avec l'arrivée de Jay Powell à la présidence de la banque centrale. Entre le 26 janvier et le 8 février, l'indice Standard & Poor's a perdu 10.2%. Par effet de contagion, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 ont perdu 8.8% et 8.1% entre le 26 janvier et le 9 février.



Cette correction fait suite à une hausse excessive des marchés américains qui se révélait insoutenable. Les indices ont été par la suite volatils, évoluant au gré de l'incertitude liée aux menaces de mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis à l'encontre de ses partenaires commerciaux et aux risques de représailles pouvant déclencher une guerre commerciale. Les tensions se sont révélées particulièrement fortes avec la Chine.

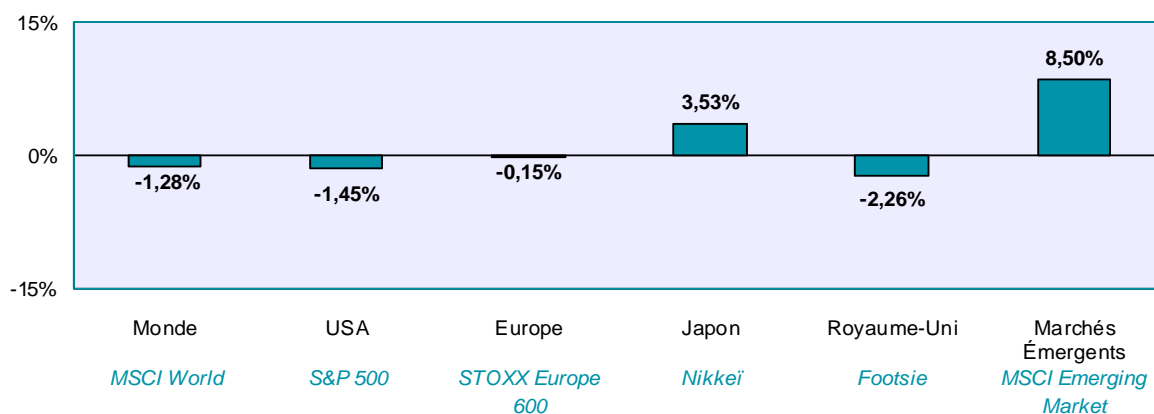
Au total, sur l'année écoulée, l'indice Eurostoxx 50 a baissé de 4% et l'indice CAC 40 est resté relativement stable : +0.9%, effaçant la quasi-totalité des gains enregistrés jusqu'au 26 janvier. Aux Etats-Unis, l'indice Standard & Poor's s'est inscrit en hausse de 11.8% sur l'année mais en recul de 2.8% exprimé en euros du fait de la faiblesse du dollar. L'indice Nikkei a augmenté de 13.5% exprimé en yens et de 3.4% exprimé en euros.

1. Rapport de Gestion

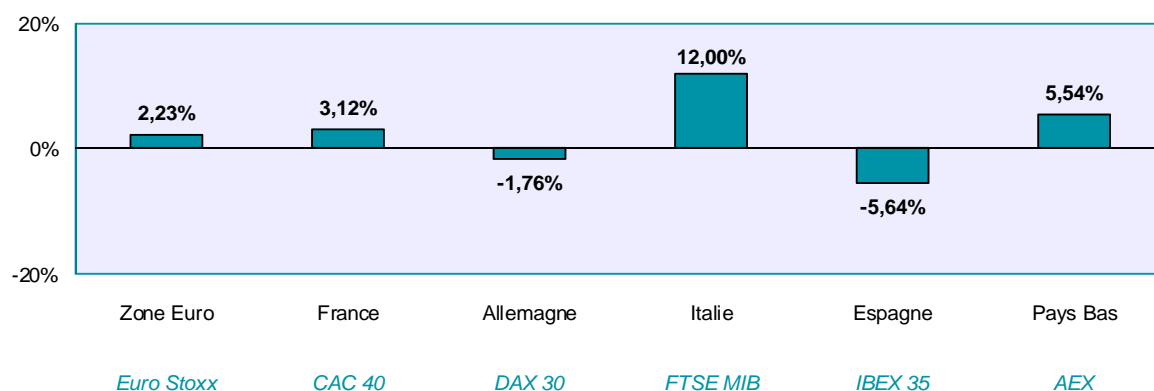
Evolution de marchés

Actions

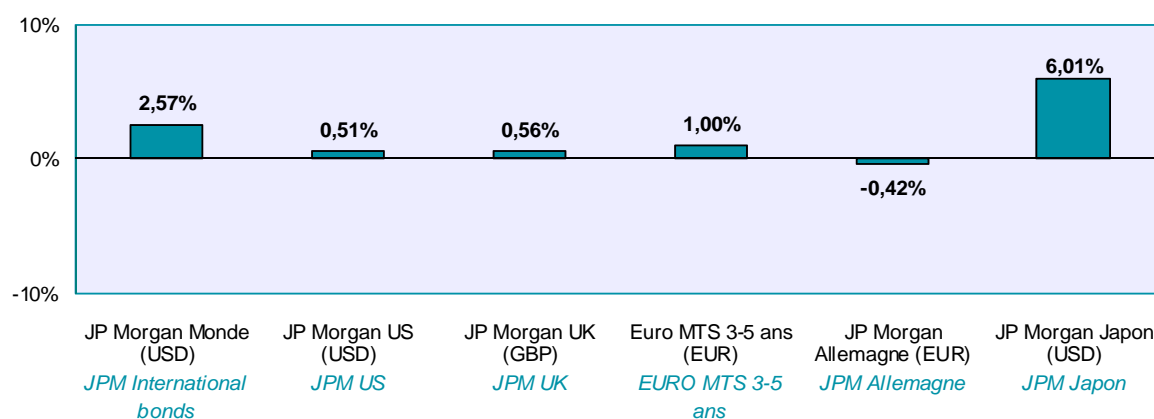
Du 31/03/2017 au 29/03/2018



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/03/2018 (en %)	31/03/2017 (en %)
Zone Euro	-0,33	-0,33
Royaume-Uni	0,71	0,34
USA	2,31	1,15
Japon	0,07	0,06

1. Rapport de Gestion

▪ Politique de gestion

Le fonds/compartiment AVENIR ACTIONS EURO PME investit la totalité de son actif dans les parts/actions « F » de l'OPC maître NATIXIS ACTIONS EURO PME et, à titre accessoire, en liquidités.

Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

Les valeurs moyennes de la zone Euro ont progressé d'environ 19% sur la période de fin mars 2016 à fin mars 2017. Le fait marquant de l'année a été le retournement progressif des anticipations économiques. En début d'année, les investisseurs étaient pessimistes : crainte sur la croissance chinoise, sur la déflation mondiale, chute du prix du pétrole entraînant en récession les pays producteurs, passage des taux d'intérêts à long terme en territoire négatif, chute des cours des banques. La Chine a réagi par une politique monétaire expansive (avec une accumulation de dettes inquiétante), et la croissance chinoise est restée supérieure à 6%, ce qui a entraîné un rebond du prix des minerais dès février et un rallye sur les produits de base ; l'OPEP s'est entendu pour réduire sa production (accord final le 30/11/16), conduisant à un doublement du prix du baril depuis le plus bas de mars et un rallye sur les valeurs pétrolières ; l'inflation a augmenté un peu partout, à cause des matières premières, mais aussi par la hausse des salaires (notamment en Chine et USA) , donc les taux longs sont redevenus positifs, la courbe des taux s'est pentifiée, conduisant à un rebond du cours des valeurs financières à partir de juillet ; la Réserve fédérale américaine a été indécise jusqu'en décembre, mais le dollar est monté face à l'euro, ce qui a été un important facteur de soutien pour les actions européennes. Cette tendance très solide n'a été que momentanément perturbée par deux événements politiques mal anticipés par les marchés : le vote du Brexit fin juin et l'élection de Donald Trump à la présidentielle américaine début novembre.

La progression de l'indice s'est accélérée sur le dernier trimestre avec une hausse de 9% environ. L'indice a progressé chaque mois, mais surtout en mars quand la prime de risque politique a diminué après la victoire des partis modérés aux élections législatives des Pays-Bas, la victoire inattendue de la CDU dans la Sarre et la montée de Macron dans les sondages pour l'élection présidentielle française, qui laisse présager une défaite ici aussi des extrémistes de droite et de gauche. En Italie, les élections ne seront pas anticipées. La banque centrale américaine a augmenté ses taux directeurs, la BCE diminue doucement ses rachats de titres, donc tout se passe comme prévu. Les résultats publiés en Europe ont été supérieurs aux attentes, qui elles-mêmes avaient été révisées en hausse, ce qui n'était plus arrivé depuis des années. Les opérations de fusion-acquisition ont été d'un montant rarement vu.

Décisions prises pendant la période

Sur la France, nous avons allégé la santé en vendant Erytech (biotech, crainte sur un échec pour le traitement du pancréas). Nous avons pris des bénéfiques sur Guerbet (crainte que des génériques risquent de concurrencer leurs produits de contraste), sur Amplitude Surgical et sur Bastide Confort Medical. Nous avons vendu Voltalia (génération électrique alternative). Dans la technologie, nous avons renforcé Focus Home et introduit Soitec dont le savoir-faire semble enfin adopté par les grands clients, nous avons introduit esker (logiciels). Nous avons pris des bénéfiques sur Ses Imagotag. Ausy et Cegid ont été vendus dans le cadre d'opérations. Nous avons acheté Abéo (matériel de sport) dans le cadre de l'introduction en bourse. Nous avons également acheté Kaufman, Manitou (l'activité reprend dans les chariots élévateurs), Orchestra (investissement décevant). Nous avons cédé Altarea, Europacorp, Parrot, Walestone.

En Allemagne, nous avons renforcé Stratec (bons résultats), Adresso, Dialog, H&R (chimie de la paraffine), Vib Vermoegen, Hyport. Nous avons vendu CTS Eventim, Norma et Rational.

En Italie, nous avons acheté Moncler (luxe), Elica et vendu Ei Tower. Nous avons également vendu au Luxembourg deux valeurs immobilières Grand Properties et Ado Properties.

Au Pays-Bas, nous avons acheté Basic Fit (chaîne de sport), IMCD et vendu Flow Traders, Intertrust.

En Espagne, nous avons acheté Almirall (santé) et vendu Ence, Rovi.

1. Rapport de Gestion

Sur la Finlande, nous avons renforcé Alma Media (groupe finlandais dont la croissance est tirée par les sites de vente en ligne), Tokmanni (commerce discount en Finlande), DMA et vendu Ponsee.

En Autriche, nous avons acheté Buwog (groupe immobilier). Nous avons également acheté en Belgique Galapagos (biotech) et vendu Van de Velde, Xior.

Explication de la performance

Le fonds a gagné 22.87% sur l'année. Le segment des valeurs moyennes a profité du retour de la croissance dans la zone Euro et de l'intérêt des investisseurs pour les petites valeurs.

Les meilleures performances ont été réalisées sur Galapagos (+120%), Tokmanni (+0.95%), Lectra (+67%), Trigano (+58%), H&R (+69%), Biesse (+83%).

Les moins bonnes performances ont été constatées sur Parrot (marché des drones grand public concurrentiel, -56%), Orchestra (-44%), Flow trader (-28%), Beter Bed (-26.5%).

Perspectives et stratégies à mettre en place

La tendance économique générale devrait être meilleure en 2017 qu'en 2016, avec une synchronisation des cycles entre les continents, de nombreux indicateurs avancés (confiance des consommateurs et des industriels) étant bien orientés. Les résultats des entreprises européennes devraient s'améliorer, notamment pour les titres liés aux matières premières, au dollar, aux investissements et à la pentification de la courbe des taux. Les relances budgétaires devraient être favorables aux ventes de biens d'équipement et aux infrastructures. Les flux, qui ont été défavorables aux actions européennes en 2016, devraient être positifs en 2017 (les investisseurs américains sont très sous-pondérés sur l'Europe), financés par des ventes d'obligations.

Les Etats-Unis donneront le rythme aux marchés mondiaux. Jusqu'ici, on a vu que le bon côté des projets de Trump, mais il reste de nombreuses incertitudes sur son contenu, sa faisabilité et, in fine, le vote du Congrès républicain. Pour l'Europe, la hausse du dollar et des matières premières seront inflationnistes, les déficits budgétaires vont se creuser, donc les taux longs devraient monter, dans une ampleur dépendant des efforts contraires de la BCE qui poursuit son « *quantitative easing* ». Sur les trois planètes alignées début 2016, il n'en reste qu'une (le dollar) car le soutien des deux autres (taux et pétrole) a diminué. En 2017 les échéances politiques seront nombreuses en Europe : début des négociations du Brexit, élections en France (mai et juin) et en Allemagne (septembre), sans compter de possibles élections anticipées en Italie et en Grèce. Mais nous ne sommes pas très inquiets, car on a vu en 2016 que certaines surprises politiques (Trump) n'avaient pas eu d'effet négatif durable sur les actions.

La croissance des bénéfices pour les actions de petite capitalisation emu, pour les 12 prochains mois, selon IBES, sera de 16.54% contre 9.58% pour les grandes capitalisations. Le rapport cours / bénéfices (PER) des petites capitalisations pour les 12 prochaines mois s'élève à 17.35 fois, en légère prime sur les grandes (14.80 fois), l'excès de croissance justifiant selon nous l'intérêt dans les petites valeurs.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de Avenir Actions Euro PME est de +22.46%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur L'OPC

▪ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM ACTIONS EURO PME F	8 655 859,32	6 196 353,69

▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

▪ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

▪ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

▪ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

▪ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : nam-service-clients@am.natixis.com.

1. Rapport de Gestion

c) Information sur les risques

▪ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

▪ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,93%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,93%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

▪ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

▪ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

▪ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de

1. Rapport de Gestion

gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)

L'approche de la gestion responsable par Ostrum Asset Management

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Ostrum Asset Management a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Ostrum Asset Management a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Ostrum Asset Management est signataire depuis 2008. Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales et en initiant un dialogue constructif avec les interlocuteurs
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Pour en savoir plus, [accédez à l'ensemble des engagements RSE de Ostrum AM](#)

L'intégration des dimensions ESG au sein des processus de la gestion Action de Ostrum Asset Management

Ostrum AM déploie naturellement son approche de la gestion responsable à la gestion Action, en cohérence avec ses engagements RSE et convaincue que cette approche peut influencer la performance financière d'un émetteur, tant sous la forme de risques ou d'opportunités. Ainsi, le pôle d'expertise Action se mobilise pour intégrer progressivement les dimensions ESG à l'analyse des émetteurs et exclure de l'ensemble de son univers d'investissement les émetteurs controversés.

L'intégration des dimensions ESG dans l'analyse des émetteurs

Ainsi, les équipes de gestion Actions bénéficient de notations ESG (notations et analyses) couvrant un large univers (98.82% du MSCI World) et mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs au sein des outils de gestion.

L'information ESG est également incorporée au sein des fiches d'analyses produites par les équipes de gestion et la thématique de la transition énergétique fait désormais partie des thèmes abordés lors des échanges avec le management des entreprises afin d'en identifier l'impact pour l'entreprise et son intégration au sein de leur business modèle au regard de celui-ci.

La gestion Actions d'Ostrum AM s'appuie en ce sens sur la recherche produite par l'équipe de 11 analystes extra-financiers de Mirova, sa filiale dédiée à l'investissement responsable.

1. Rapport de Gestion

Enfin, en 2017 l'équipe de Gestion Actions s'est mobilisée pour renforcer l'intégration des critères de Gouvernance à ses processus de gestion : en complément des éléments fournis par Mirova, des sessions mensuelles spécifiques sont organisées par ce département pour analyser en profondeur les enjeux de gouvernance impactant certaines entreprises et des indicateurs complémentaires sont à leur disposition. Cette dimension est directement évaluée par les équipes sur l'univers SmallCap (univers smallCap Europe, Euro ou France selon les fonds), et sur un univers Core composé des principales positions d'Ostrum AM, un dialogue de proximité instauré avec les entreprises intègre les enjeux de gouvernance.

L'Intégration des dimensions ESG au cœur de la gestion Taux de Ostrum Asset Management

Ostrum AM déploie naturellement son approche de la gestion responsable à la gestion Taux, en cohérence avec ses engagements RSE et pour enrichir sa gestion des dimensions ESG, convaincues que ces dernières peuvent influencer le profil de risque des émetteurs. Ainsi, le pôle d'expertise Taux exclut de l'ensemble de son univers d'investissement les émetteurs controversés et intègre les dimensions ESG directement dans l'analyse crédit des émetteurs privés et publics.

Les enjeux ESG intégrés à la recherche Crédits et Souverains

Les critères ESG sont intégrés au sein de tous les principaux process d'investissement Taux, via la revue des critères ESG pertinents dans l'analyse fondamentale des émetteurs.

Sur les émetteurs Crédit, l'équipe d'analyse crédit analyse systématiquement les données ESG produites par les analystes Mirova, filiales de Ostrum AM dédiées à l'investissement responsable (note qualitative, opinions...etc) et les intègre dans leur analyse du risque crédit de l'émetteur dès lors que les critères sont considérés comme pertinents et ayant une matérialité financière. Une section ESG est systématiquement incluse dans nos fiches d'analyse crédit que ce soit lors d'une première analyse ou lors d'une mise à jour de la note crédit d'un émetteur. Ainsi, les données répertoriées dans cette section sont donc celles considérées comme ayant un impact sur la note crédit d'un émetteur : elles peuvent provenir des analyses Mirova ou d'autres sources (recherche maison, recherche sell side...etc).

Sur les émetteurs souverains et quasi souverains, des critères ESG identifiés sont maintenant systématiquement pris en compte dans l'évaluation du risque pays.

L'intégration de ces critères ESG est effectuée sur 100% de notre univers zone euro et Emergents (EMBIG) couvrant la majorité de notre univers d'investissement.

Le pilier E est analysé via des données de la banque mondiale du type Emissions CO2 per capital, Intensité énergétique et un indice de vulnérabilité (indic ND-gain).

Le pilier S est analysé via l'indice de développement humain des nations unies (IDHi)

Le pilier G est analysé via les 6 indicateurs de gouvernance de la banque mondiale

La gouvernance des supranationaux est systématiquement revue de façon qualitative.

L'exclusion des émetteurs controversés par la définition de politiques sectorielles et d'exclusion

Dans le cadre de ses engagements RSE, Ostrum Asset Management a défini et déploie différentes politiques sectorielles sur son périmètre direct d'investissement :

Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel

En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

1. Rapport de Gestion

Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal

Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les émetteurs fortement investis dans la production, l'exploitation du Charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Removal ».

Worst Offenders

Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations d'émetteurs privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

Par la combinaison des approches d'intégration ESG et d'exclusion déployées à ses processus d'investissement, Ostrum Asset Management se mobilise pour répondre à sa responsabilité sociale et à son devoir fiduciaire. S'inscrivant dans la complémentarité de ces deux approches, ce fonds prend ainsi en compte simultanément les dimensions ESG.

1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

2. Engagements de gouvernance et compliance

▪ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de rémunération

1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de Natixis AM et s'applique à l'ensemble du personnel de Natixis AM.

La politique de rémunération différencie la rémunération fixe, déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective. La politique de rémunération est définie et formalisée par la direction des ressources humaines et les membres du comité exécutif de Natixis AM. Elle est approuvée par Natixis Global AM, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Ses principes généraux font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, au conseil d'administration et à l'ensemble du personnel. La fonction de surveillance est assurée par Natixis Global AM.

a. Définition de la performance

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement.

- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose uniquement sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts.

- Les fonctions de gestion dont l'évaluation repose sur deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs. Les critères quantitatifs n'autorisent pas une prise de risque excessive.

- Le ratio d'information est le rapport entre la surperformance relative à un indice de référence et la volatilité relative à cet indice. Il permet de mesurer la valeur ajoutée de l'équipe de gestion par unité de risque sur une période de un et trois ans sur les produits appartenant aux composites GIPS (Global Investment Performance Standards représente les normes de certification annuelle des performances des portefeuilles sous gestion par un tiers externe.) La performance est évaluée en comparant cet indicateur calculé à un ratio d'information cible défini ex-ante par les directeurs des investissements, membres du comité exécutif et validé par la direction des risques.

- Le ratio de Sharpe se substitue au ratio d'information quand le portefeuille géré appartient à la catégorie rendement absolu. Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque, divisé par la volatilité du portefeuille.

- Le classement concurrentiel est issu des classements Morningstar® exprimés en décile et calculés sur une période de un et trois ans. La performance de gestion est traduite par le positionnement des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

Les critères qualitatifs sont définis annuellement. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets.

b. Composante de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

i. Rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

ii. Rémunération variable

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle, elles sont encadrées par un budget global défini annuellement par un pourcentage de redistribution appliqué sur le montant de résultat courant avant impôt (RCAI) de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle. Les rémunérations variables collectives que sont l'intéressement, la participation, le plan d'épargne salariale (PES) et le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

2. Engagements de gouvernance et compliance

sont comprises dans le budget global alloué aux rémunérations variables. Elles n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de Natixis AM et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle. Elles peuvent inclure une part non significative d'avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule. Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée. Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Natixis AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clés au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme d'unités indexées sur la variation du RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.

2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

La DRH et RCCI directeur contrôles permanents déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée de Natixis AM, correspondant aux collaborateurs dont les activités professionnelles sont impliquées dans les processus d'investissement et/ou qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative sur le profil de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés. Sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée : les membres du comité exécutif, les fonctions de direction des activités de support ou administratives (directeurs financier, juridique, commercial, marketing, opérations et ressources humaines) et les fonctions de direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI directeur contrôles permanents à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

L'évaluation de la performance de la population régulée suit le même dispositif que celui applicable à l'ensemble des collaborateurs de Natixis AM de même que la composition de la rémunération.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différé ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Pour les rémunérations les plus élevées de Natixis AM, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

L'alignement des prises de risques et des intérêts des collaborateurs régulés d'une part et de Natixis AM d'autre part se traduit par le paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'unités indexées sur le RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle, acquises à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, d'absence de comportement fautif ou de comportement frauduleux intentionnel, de faute professionnelle, et de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés.

Par ailleurs, l'alignement d'intérêt passe par une clause d'indexation appliquée sur le nombre d'unités à l'expiration de chaque période de report. Cette clause repose sur l'évaluation d'un critère calculé, à l'issue de l'année suivant l'attribution pour le premier report, à l'issue de la deuxième année suivant l'attribution pour le deuxième report et ainsi de suite, à partir des composites GIPS. Une sous performance significative constatée sur ce critère entraîne un abattement de 10 à 100% du nombre d'unités acquises. Cette clause s'applique également au dispositif de fidélisation. Le calcul de ce critère est fourni annuellement par le service de reporting et validé de façon indépendante par la direction des risques. Le périmètre d'expertise du collaborateur correspond à une pondération entre les périmètres de l'équipe du collaborateur, du pôle d'expertise auquel il est rattaché et de Natixis AM. Cette pondération est validée par le RCCI directeur contrôles permanents. Le critère est calculé, pour les fonctions de directeurs (trices) d'investissement, à 50% sur le périmètre d'expertise supervisé et à 50 % sur le périmètre de Natixis AM. Le critère est calculé, pour toutes les autres fonctions, sur le périmètre de Natixis AM. En fonction de sa situation financière, Natixis AM peut également considérer que les versements en cours d'acquisition ne seront finalement pas attribués pour une ou plusieurs années.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le comité exécutif et par Natixis Global AM.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Natixis AM. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Natixis AM, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Global AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Global AM et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2016* : 34 555 156 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2016 : 11 098 660 €

Effectifs concernés : 553 collaborateurs

** Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2016*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2016 : 11 297 584 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 374 508 €
- Membres du personnel : 6 923 076 €

3. Frais et Fiscalité

▪ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment NATIXIS ACTIONS EURO PME. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,24% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,94% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*).

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion (dans la rubrique frais de gestion nourricier).

▪ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes

MAZARS

**FCPE
AVENIR ACTIONS EURO PME**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 29 mars 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPE AVENIR ACTIONS EURO PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) AVENIR ACTIONS EURO PME relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**FCPE
AVENIR ACTIONS
EURO PME**

*Exercice clos le
29 mars 2018*

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 11 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Pierre MASIERI

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels en EUR

■ Bilan Actif

Bilan Actif au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 595 549,03	12 580 988,97
OPC MAÎTRE	18 595 549,03	12 580 988,97
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	2 197,86	459,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 197,86	459,11
COMPTES FINANCIERS	48 456,51	15 149,96
Liquidités	48 456,51	15 149,96
TOTAL DE L'ACTIF	18 646 203,40	12 596 598,04

5. Comptes de l'exercice

■ Bilan Passif

Bilan Passif au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 188 322,74	12 348 235,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 500 573,55	275 796,23
Résultat de l'exercice (a, b)	-53 248,56	-32 580,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * Montant représentatif de l'actif net	18 635 647,73	12 591 450,94
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	10 555,67	5 147,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 555,67	5 147,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	18 646 203,40	12 596 598,04

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ Hors-Bilan

Hors-bilan au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ Compte de Résultat

Compte de résultat au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	148,12	80,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	148,12	80,17
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-148,12	-80,17
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	53 103,10	21 347,38
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-53 251,22	-21 427,55
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	2,66	-11 152,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-53 248,56	-32 580,40

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de mars. Pour 2018, il s'agit du 29 mars.

L'exercice couvre la période du **1^{er} avril 2017 au 29 mars 2018**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** :
 - ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois ;

5. Comptes de l'exercice

- ⇒ en l'absence de transaction significative permettant de dégager un prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de TCN de même catégorie, bénéficiant de meilleures conditions à la date d'évaluation, majoré le cas échéant, d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ; ainsi, les TCN français, les bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) et les bons à taux fixe (BTF) sont valorisés sur la base des cotations de marché du jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les autres titres, le taux de référence sera le taux interbancaire offert à Paris (Euribor) pour les titres d'échéance à moins d'un an, et le taux des BTAN pour les titres à échéance d'un an et plus ;
- ⇒ lorsque les TCN arrivent à échéance trois mois, leur valeur, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre le dernier prix de référence retenu et le prix de remboursement, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN pour lesquels le taux d'intérêt est révisé tous les trois mois sont évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

5. Comptes de l'exercice

3 – Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	0,30% TTC Taux maximum l'an dont : - commission de gestion financière : 0,05% (TTC) maximum l'an, commission de gestion administrative et comptable et honoraires du commissaire aux comptes (dans la limite des frais réellement facturés) : 0,25 % TTC maximum l'an	FCPE
	Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,90% TTC Taux maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Ostrum Asset Management n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la Société de Gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante :

www.ostrum.com

5. Comptes de l'exercice

Rappel des frais du FCP (OPCVM) maître « OSTRUM ACTIONS EURO PME » (part F)

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion ;
- Les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM ou FIA investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion financière</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part R : 2,00% TTC</i>
<i>Frais de gestion externe à la société de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>Part F : 0,90% TTC Part N : 1,25% TTC Taux maximum</i>
<i>Commissions de mouvement : Prestataires percevant des commissions de mouvement : Société de Gestion : 100%</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires</i>	<i>Le barème est présenté dans le tableau « Barème (taux et montants forfaitaires) des commissions de mouvement par type d'instruments et d'opérations » figurant ci-dessous *.</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

5. Comptes de l'exercice

* **Barème (taux et montants forfaitaires) des commissions de mouvement par type d'instruments financiers et d'opérations**

Produit	Taux de la commission TTC prélevée	Plafond de la commission TTC (en euro)
Actions	1‰ montant brut	3 000
Obligations convertibles	1‰ montant brut	3 000
Obligations gouvernement euro	0,05‰ montant brut (coupon couru exclu)	2 500
Autres Obligations et Bons de souscription obligations et Fonds communs de créances	0,1‰ montant brut (coupon couru exclu)	2 500
BTAN	0,025‰ nominal négocié pondéré (1)	2 500
BTF, TCN	0,1‰ nominal négocié pondéré (1)	2 500
Swap de taux, Swap de taux étrangers	1 centime taux	Néant
Asset Swap < 3 ans	1 centime taux	Néant
Asset Swap > 3 ans	2 centimes taux	Néant
Change comptant	Néant	Néant
Change à terme	1 centime taux	Néant
Swap Cambiste	1 centime taux	Néant
Mise et Prise en Pension	1 centime taux	Néant
Prêt et Emprunt de titres Taux ou action	Néant	Néant
Dérivés organisés		
- Futures	1 EUR par lot (2)	Néant
- Options sur Taux, sur Futures	0,3 EUR par lot (2)	Néant
- Options sur actions et indices	0,1% de la prime.	Néant

(1) : Plus précisément, la commission de mouvement est égale à : nominal négocié x coefficient x (date d'échéance – date de valeur) / 365.

(2) : Pour les devises hors EUR, la commission de mouvement est calculée à partir de la contre-valeur EUR sur la base du dernier taux de conversion de l'année précédente. Ce taux est révisé à chaque début d'année.

Pour toute information complémentaire sur les frais, il convient de se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

* Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 957,60 €.

5. Comptes de l'exercice

Evolution de l'actif net en EUR

Evolution de l'actif net au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	12 591 450,94	2 372 688,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) *	9 811 922,04	9 983 302,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) *	-7 269 528,44	-1 893 197,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 485 768,87	192 285,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-0,02	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 069 285,56	1 957 799,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 051 569,14</i>	<i>1 982 283,58</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 982 283,58</i>	<i>-24 483,93</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-53 251,22	-21 427,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	18 635 647,73	12 591 450,94

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

5. Comptes de l'exercice

■ Souscriptions rachats

Souscriptions rachats au 29/03/2018

Portefeuille : 3666 AVENIR ACTIONS EURO PME

	29/03/2018	31/03/2017
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 811 922,04	9 983 302,73
Versements de la réserve spéciale de participation	1 477 107,54	452 793,09
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	268 398,41	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires*	586 195,38	393 886,33
Abondements de l'entreprise	942 067,91	398 408,62
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	6 538 152,80	8 738 214,69
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>359,45</i>	<i>244,17</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	7 269 528,44	1 893 197,75
Rachats	725 719,52	268 209,44
Transferts à destination d'un autre OPC	6 543 808,92	1 624 988,31

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

* Dans le cadre de la Loi Macron sur l'Épargne Salariale et Retraite, de nouvelles informations doivent figurer dans la ventilation des collectes des souscriptions-rachats.

L'exercice 2017 n'a pas pu faire l'objet d'un retraitement sur le poste « Versements volontaires » faute de données disponibles. Ce poste reprenait les données relatives aux « Versements volontaires » et « Versements de l'intéressement ».

5. Comptes de l'exercice

Compléments d'informations

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	29/03/2018
Créances	Souscriptions à recevoir	2 197,86
Total des créances		2 197,86
Dettes	Rachats à payer	- 5 823,58
	Frais de gestion	- 4 732,09
Total des dettes		- 10 555,67
Total dettes et créances		- 8 357,81

- Capitaux propres

- Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	441 899,78450	9 811 922,04
Parts rachetées durant l'exercice	-307 868,85240	-7 269 528,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	776 670,51470	

- Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	369,53
Montant des commissions de souscription perçues	369,53
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	-369,53
Montant des commissions de souscription rétrocedées	-369,53
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Frais de gestion à la charge du fonds

	29/03/2018
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	53 103,10
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

- Engagements reçus et donnés

	29/03/2018
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00

5. Comptes de l'exercice

▪ Autres informations

• Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/03/2018
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/03/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

• Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	29/03/2018
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			18 595 549,03
	FR0013017902	OSTRUM ACTIONS EURO PME F	18 595 549,03

5. Comptes de l'exercice

- **Tableau des résultats**

- **Tableau d'affectation du résultat de l'exercice**

	29/03/2018	31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-53 248,56	-32 580,40
Total	-53 248,56	-32 580,40

	29/03/2018	31/03/2017
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-53 248,56	-32 580,40
Total	-53 248,56	-32 580,40

- **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/03/2018	31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 500 573,55	275 796,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 500 573,55	275 796,23

	29/03/2018	31/03/2017
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 500 573,55	275 796,23
Total	1 500 573,55	275 796,23

5. Comptes de l'exercice

- Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Actif net en EUR	2 372 688,45	12 591 450,94	18 635 647,73
Nombre de titres	156 498,90990	642 639,58260	776 670,51470
Valeur liquidative unitaire	15,16105	19,59333	23,99427
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,42	1,93
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,05	-0,06

5. Comptes de l'exercice

■ Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM ACTIONS EURO PME F	EUR	1 191,5511	18 595 549,03	99,79
TOTAL FRANCE			18 595 549,03	99,79
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 595 549,03	99,79
TOTAL Organismes de placement collectif			18 595 549,03	99,79
Total portefeuille titres			18 595 549,03	99,79
Créances			2 197,86	0,01
Dettes			-10 555,67	-0,06
Comptes financiers			48 456,51	0,26
Actif net			18 635 647,73	100,00

6. Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR ACTIONS EURO PME Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : QS0004036669

FIA de droit français

Société de Gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Actions de pays de la zone euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un Fonds nourricier de la Part F de l'OPCVM maître de droit français "OSTRUM ACTIONS EURO PME". L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître consiste à surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance. L'univers d'investissement de l'OPCVM rend impropre l'utilisation d'un indicateur de référence pour la construction du portefeuille. En effet, il n'existe aucun indice représentatif de l'univers d'investissement. Cependant, la performance de l'OPCVM peut être comparée a posteriori, sur la durée d'investissement minimum recommandée, avec l'indicateur de référence composite suivant : 50% MSCI EMU SMALL CAP DNR + 50% CAC PME DNR en euros.
- Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître : Le processus de gestion de l'OPCVM est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes, qui au moment de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.
La gestion intègre une approche "bottom up" dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le "stock picking" fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la société de gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa rentabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. Ces informations, collectées lors de rencontres régulières avec les dirigeants, de visites de sites de production et de réunions d'analystes ou d'investisseurs, permettent au gérant de l'OPCVM de sélectionner in fine les valeurs offrant les meilleures perspectives de croissance et bénéficiant d'une liquidité satisfaisante.
- Le portefeuille de l'OPCVM maître est exposé en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME (Plan d'Epargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). De plus, l'OPCVM est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la zone euro. L'OPCVM est investi en permanence à plus de 50% de son actif dans des titres éligibles au régime DSK. Enfin, l'actif de l'OPCVM est investi en permanence à 35% minimum en actions émises par des entreprises ayant leur siège social en France. Les investissements sur Alternext seront réalisés dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie de l'OPCVM liés notamment aux souscriptions et rachats des parts de l'OPCVM, mais aussi pour faire évoluer le profil de risque de l'OPCVM vers un univers moins exposé aux risques actions, le portefeuille de l'OPCVM peut être investi dans les titres ou instruments suivants : titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les émetteurs ayant leur siège social dans des pays de la zone euro, dans la limite de 10% de son actif net.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés actions de la zone euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	1,19%
----------------	-------

Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

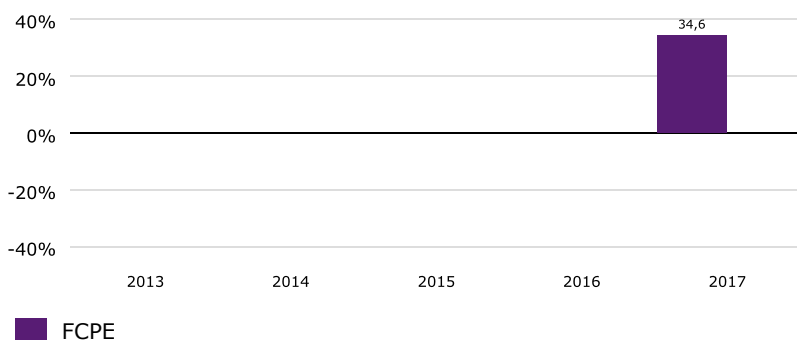
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE : 2015.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de OSTRUM ASSET MANAGEMENT – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Ostrum Asset Management - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
 - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élus directement par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
 - un membre représentant l'entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ostrum Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 avril 2018.

AVENIR ACTIONS EURO PME

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître NATIXIS ACTIONS EURO PME lequel a pour objectif de gestion de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

FCPE N° 3666

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) :	18.64
Valeur liquidative en € :	Part C 23.99427

HORIZON DE PLACEMENT

5 ans au moins

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

N° d'agrément	990000115789
Date d'agrément	09/11/2015
Type de fonds	FCPE
Devise du fonds	EUR
Valorisation	Quotidienne

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro

Société de gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :
- par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants
- par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

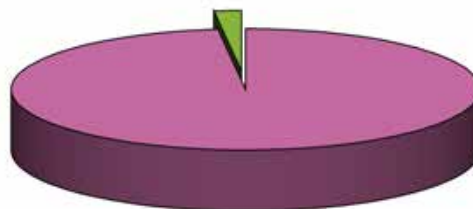
Stratégie Actions

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 28/02/2018	Depuis le 29/12/2017	1 an 31/03/2017	3 ans	5 ans	10 ans
Performance du FCPE	-2.31%	0.10%	22.46%	-	-	-
Performance annualisée	NS	NS	NS	-	-	-
Volatilité du FCPE	NS	NS	14.29%	-	-	-

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

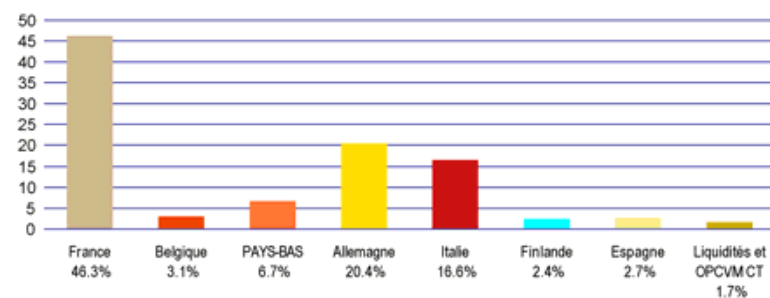


■ Actions Europe 98.12% ■ Monétaire & Liquidités 1.88%

PERFORMANCE (BASE 100)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ACTIONS EUROPÉENNES



PRINCIPALES LIGNES (HORS OPCVM MONÉTAIRE)

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
IT0003097257	BIESSE	3.05%
IT0003124663	PRIMA INDUSTRIE ORD	2.77%
FR0000063737	AUBAY	2.71%
FR0005691656	TRIGANO	2.65%
FR0013227113	S.O.I.T.E.C. FP EUR	2.04%
FR0012882389	PHARMAGEST INTERACTIVE FP EUR	1.96%
IT0005282865	REPLY SPA IM EUR	1.91%
NL0012817175	ALFEN BEHEER BV NA EUR	1.80%
FR0004180578	SWORD GROUP	1.77%
DE0007472060	WIRECARD	1.73%
Total		22.40%

COMMENTAIRE DE GESTION

En mars, les marchés actions ont été affectés par l'annonce de mesures protectionnistes de la part de l'administration américaine en particulier à l'encontre de la Chine. En dépit de chiffres économiques mondiaux toujours de bonne facture, cela a créé de fortes incertitudes. Les résultats indécis des élections italiennes ont également pesé. En revanche, en Allemagne, après six mois d'incertitudes, une coalition a été trouvée et le Royaume-Uni et l'Union Européenne sont parvenus à un accord. Enfin la banque centrale américaine a, comme prévu, procédé à un relèvement de ses taux directeurs. Les marchés actions ont connu un deuxième mois consécutif de baisse. Les marchés européens ont ainsi corrigé de 2%, les marchés américains de 3.4% et les marchés asiatiques de 3.3%. Les taux des emprunts d'état ont servi de valeur refuge. Les obligations de la zone Euro 3-5 ans ont progressé de 0.65%. Enfin, il y a eu peu de variations sur le front des devises.



Natixis Asset Management

Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille
sous le numéro GP 90009 en date du 22 mai 1990
Immatriculée au RCS Paris B 329 450 738
21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13